

M. MASTROENI NUNZIATO
Mme BISETTO TIZIANA
171, Chemin Barella
06390 CONTES

MAIRIE DE CONTES
A l'attention du
Commissaire enquêteur
Rue du 8 mai 1945
06390 CONTES

Contes, le 26 juin 2024

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du dossier de demande d'autorisation déposé par la société ENSO et nous souhaitons vous exprimer nos réserves motivées sur cette autorisation.

Nous habitons au 171, Chemin de Barella, depuis 1996, nous avons donc connu l'exploitation de la cimenterie LAFARGE, mais nous n'avons jamais été aussi concernés par les émissions de poussière que depuis que la société ENSO a démarré son activité sur le site de Contes.

Depuis 2 ans, nous sommes à la troisième année, nous ne pouvons plus exploiter nos terrasses, car bien que régulièrement nettoyées tous les jours, tout est très rapidement recouvert de poussière.

Non seulement, nous devons garder portes et fenêtres fermées et même dans ces conditions nous avons une augmentation importante de la poussière à l'intérieur de notre maison.

La situation est déjà invivable, mais avec le projet de doublage des déchets traités et de la mise en place d'un broyeur de grande capacité, tout cela à l'air libre et non pas dans un bâtiment fermé, ne pourra qu'empirer la situation.

Nous avons lu tout le dossier et nous n'avons pas trouvé une étude prenant en compte les émissions de poussières propres de l'activité.

Au contraire, nous avons découvert la page 28 du rapport de la société ARIA que celle-ci aurait pris comme point d'intérêt (point P5) notre maison, comme on peut constater par la reproduction ci-après, de l'image contenue dans le rapport



Or personne n'a jamais installé un quelconque appareil dans notre propriété et pas non plus, au niveau de la portion du chemin de Barella, qui marque notre limite de propriété.

Donc comment cette société peut affirmer que chez nous il y aurait une concentration moyenne de PM10 de 0.5 µg/m³ ?

Probablement il ne s'agit que du résultat hypothétique de calculs réalisés, sur une base théorique de production de poussières. Or ces émissions de poussière ont été calculés uniquement sur la base de la circulation des PL et des engins et non pas des activités réalisées sur le site.

De plus concernant les émissions de poussière par le broyeur on ne peut pas comprendre comme ont été estimées.

Il est tout à fait évident que cette étude ne représente pas une analyse réelle.

Nous aurions bien apprécié qu'une analyse réelle soit réalisée, ce qui aurait permis de porter à connaissance de la Préfecture les données réelles présentes sur les alentours du site.

D'ailleurs les nuisances ont déjà été constatés et communiqués à la société ENSO par la Mairie de Contes, qui a adressé des courriers, dont nous avons copie, dans lesquels la Maire fait état des nuisances insupportables constatées et de l'obligation par la société ENSO de réaliser ses activités "dans des locaux couverts et très largement fermés", dont la construction est permise par le PLU.

Tout cela semble être resté lettre morte et au contraire la demande d'augmentation des volumes traités ne prend en compte aucune des demandes faites par la Mairie, pour le compte des riverains.

Même dans le dossier de demande, ces avertissements n'ont même pas été indiqués et bien évidemment pas pris en compte.

Nous ne sommes pas contraires à l'installation, nous demandons uniquement de réaliser les activités polluantes dans des bâtiments fermés avec des aspirations et filtration des émissions, de façon à pouvoir obtenir une cohabitation correcte.

Même au niveau du bruit, bien que nous ne soyons pas les plus impactés, compte tenu de la distance et de la configuration du terrain, nous pouvons signaler que la nuit et les jours fériés, notamment les samedis, nous entendons les bruits des opérations de déchargement et des "manutentions" à l'aide des engins.

Dans le rapport est indiqué que parmi les mesures prises pour réduire le bruit du déchargement est prévue la pose de matelas au sol !! Si on n'avait pas à faire avec des problèmes sérieux, cela pourrait faire sourire, car plus qu'une mesure sérieuse, cela apparaît plutôt du bricolage.

Bricolage que de toute façon n'a aucune utilité, compte tenu que les bruits dus au déchargement ne se produisent pas seulement lorsque la marchandise touche le sol, mais du fait du glissement de la marchandise le long de la benne et donc du déplacement de la marchandise que de plus se mélange.

En tombant de la benne ce ne sont que les premiers morceaux qui tombent au sol (sur les matelas), mais tout le reste (et c'est la plus grande quantité) tombe au-dessus, donc les matelas sont parfaitement inutiles.

Dans le rapport nous n'avons pas vu non plus une quelconque analyse des risques par exemple liés à l'incendie, pourtant le site a déjà fait l'objet d'un incendie, en juin 2021, suite à la combustion d'un tas de déchets qui a été suivi par l'explosion des aérosols, avec le risque d'extension de l'incendie, compte tenu la proximité de zone boisée.

Pour nous qui sommes riverains du site et que connaissons bien la situation et surtout l'attitude de la société ENSO, qui est resté jusqu'ici sourde à toutes les demandes et mises en demeure de respecter

ses engagements, le dossier, dans lequel de nombreux points de conformité et de contrôle sont uniquement soumis à l'engagement de l'exploitant, nous paraissent très largement insuffisants.

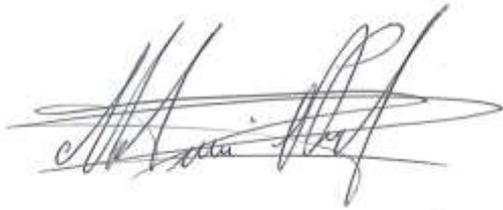
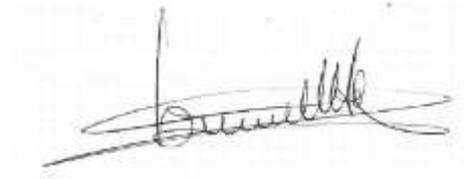
Nous sommes conscients que le traitement des déchets doit se faire et que cela est utile à l'environnement, mais le site choisi situé dans une petite zone d'activité entouré de zones boisées et de zones résidentielles, n'est pas le plus adapté.

Dans ce cas il faudrait pour le moins imposer les investissements nécessaires pour que la santé des riverains ne soit pas mise en danger, ainsi que la possibilité de poursuivre une vie normale sans trop de gêne.

La solution indiquée par la Mairie, de construire des bâtiments fermés, qui n'a pas été prise en compte par la société ENSO, est la solution qui pourrait permettre le développement du site et en même temps de préserver la santé des riverains.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos observations.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' followed by a large flourish.A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'L' followed by a large flourish.